

ÉTUDES et RÉSULTATS

mars 2025
n° 1330

Éducatrices spécialisées : un revenu salarial annuel moyen de 20 560 euros en 2021

En 2021, un poste d'éducatrice spécialisée est rémunéré en moyenne 2 140 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP). Les salaires sont relativement homogènes, mais des écarts de rémunération existent selon le statut et le type d'employeur. Ainsi, les éducatrices spécialisées qui travaillent dans la fonction publique, et en particulier les titulaires, perçoivent des salaires plus élevés que celles du privé. Le salaire est également dépendant du secteur d'activité.

Le revenu salarial annuel moyen des éducatrices spécialisées, pour l'ensemble des postes d'éducatrice spécialisée qu'elles ont occupés en 2021, s'établit à 20 560 euros. Il prend en compte le temps de travail et le multisalariat. Certaines éducatrices spécialisées touchent un faible revenu salarial – 10 % perçoivent moins de 6 140 euros sur l'année – ce qui s'explique par un faible volume de travail, lui-même bien souvent lié à une insertion sur le marché du travail en cours d'année. L'écart de revenu entre les hommes et les femmes est faible : il est de 0,9 %. Le revenu salarial augmente avec l'âge : les salariées de 55 ans ou plus ont le revenu salarial le plus élevé, quand celles de 25 à 39 ans perçoivent un revenu inférieur de 28 % et celles de 40 à 49 ans un revenu inférieur de 9 %. Toutes professions confondues, c'est-à-dire en incluant les éventuelles rémunérations perçues sur d'autres métiers qu'éducatrice spécialisée, le revenu salarial des éducatrices spécialisées est supérieur de 53 % à celui de l'ensemble des professionnels du social. Il est, en revanche, inférieur de 3 % à celui de l'ensemble des professions intermédiaires.

Constance Morel-Jean (DREES)

En tant que professionnelle¹ du secteur médico-social, l'éducatrice spécialisée concourt à l'éducation d'enfants, d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des difficultés sociales ou un handicap. Elle aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie et mène des actions de prévention. En 2022, 116 000 éducatrices spécialisées exercent en France², dont 79 % de femmes.

La moitié des postes d'éducatrices spécialisées sont rémunérés moins de 2 090 euros en équivalent temps plein

En 2021, le salaire en équivalent temps plein (EQTP) d'un poste d'éducatrice spécialisée salarié est en moyenne de 2 140 euros nets par mois³. Le salaire en EQTP convertit le salaire perçu en temps plein, quel que soit le volume de travail ●●●

1. Les noms des professions et catégories désignées au long de cette étude sont accordés au féminin lorsqu'ils désignent une majorité de femmes (accord de genre majoritaire).

2. Source : enquête Emploi en continu, Insee. Champ : France entière, hors Mayotte. Pour plus de robustesse, la moyenne annuelle est calculée sur trois années : 2021, 2022 et 2023. La moyenne est calculée sur 2022 car une rupture de série entre 2020 et 2021 ne permet pas de la calculer sur 2021.

3. Le salaire est net des cotisations sociales et brut des contributions sociales (CSG et CRDS) [encadré 2].

Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](https://data.drees.fr)

- effectivement rémunéré sur le poste. À durée de travail égale, la moitié des postes sont rémunérés moins de 2 090 euros par mois (**tableau 1**)⁴. Les disparités salariales sont peu prononcées : un poste sur dix est rémunéré moins de 1 600 euros (1^{er} décile⁵), tandis qu'un sur dix est rémunéré plus de 2 760 euros (9^e décile). En outre, 79 % des postes sont rémunérés moins de 2 480 euros en EQTP, soit deux smic⁶.

Le niveau de rémunération médian des postes occupés par des éducatrices spécialisées est supérieur à celui de l'ensemble des professionnels du social⁷ (**encadré 1**), puisque la moitié des postes occupés par l'ensemble des professionnels du social sont rémunérés moins de 1 690 euros, contre 2 090 euros pour les éducatrices spécialisées, soit 19 % de moins. De même, le salaire net moyen en EQTP d'un poste occupé par un professionnel du social s'établit à 1 830 euros, soit 14 % de moins que celui des éducatrices spécialisées. Cela peut s'expliquer pour partie par le niveau de diplôme. En effet, bien que le diplôme d'État d'éducateur spécialisé ne soit pas nécessaire pour exercer, il s'agit d'un diplôme de niveau licence, alors que de nombreux diplômes du travail

social correspondent à un niveau CAP-BEP ou baccalauréat. C'est par exemple le cas du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social.

Les salaires des professionnels du social sont davantage dispersés que ceux des éducatrices spécialisées. Le rapport entre le 9^e et le 1^{er} décile est de 1,7 pour les éducatrices spécialisées, contre 2,0 pour l'ensemble des professionnels du social. La dispersion salariale de l'ensemble des professionnels du social est proche de celles de l'ensemble des professions intermédiaires⁸, mais avec des niveaux de salaires inférieurs d'environ 25 %. À titre de comparaison, le salaire net médian des éducatrices spécialisées est inférieur de 9 % à celui de l'ensemble des professions intermédiaires.

Une rémunération plus élevée pour les postes occupés par des titulaires du secteur public

Le salaire net moyen en EQTP diffère selon le type d'employeur. Il est plus élevé pour les postes d'éducatrices spécialisées salariés du secteur public – soit 39 % des postes occupés par les éducatrices spécialisées en 2021 –, pour lesquels il s'établit

Tableau 1 Distribution du salaire net mensuel de 2021 des éducatrices spécialisées en EQTP (en poste)

En euros

	Éducatrices spécialisées ⁴	Ensemble des professionnels du social ⁵	Ensemble des salariés, hors professionnels du social ⁶	Ensemble des professions intermédiaires ⁷
1 ^e décile ¹	1 600	1 300	1 420	1 580
2 ^e décile	1 750	1 390	1 580	1 820
3 ^e décile	1 870	1 490	1 730	1 990
4 ^e décile	1 970	1 580	1 890	2 150
Médiane²	2 090	1 690	2 080	2 300
6 ^e décile	2 210	1 800	2 300	2 450
7 ^e décile	2 360	1 950	2 580	2 630
8 ^e décile	2 540	2 170	2 990	2 860
9 ^e décile	2 760	2 560	3 750	3 200
Moyenne	2 140	1 830	2 410	2 360
D9/D1³	1,7	2,0	2,7	2,0
D9/D5	1,3	1,5	1,8	1,4
D5/D1	1,3	1,3	1,5	1,5

- Si on ordonne une distribution de salaires, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, le 1^{er} décile (D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ; le 9^e décile (D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.
 - La médiane correspond à la valeur qui partage la distribution en deux : la moitié des postes d'éducatrices spécialisées sont rémunérés 2 090 euros ou moins.
 - Les rapports interdéciles permettent de mesurer les inégalités d'une distribution. Le rapport des déciles D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut (9^e décile) et le bas de la distribution (1^{er} décile).
 - Le champ des éducatrices spécialisées regroupe l'ensemble des postes d'éducatrices spécialisées occupés par une éducatrice spécialisée du secteur privé et du secteur public (il n'y a pas d'éducatrices spécialisées salariées par des particuliers employeurs dans la Base tous salariés).
 - Le champ des professionnels du social regroupe l'ensemble des postes de profession sociale du secteur privé et du secteur public, hors particuliers employeurs.
 - Le champ de l'ensemble des salariés, hors professionnels du social, regroupe les postes salariés du secteur privé et du secteur public, hors professions sociales et hors particuliers employeurs.
 - Le champ des professions intermédiaires regroupe l'ensemble des postes de professions intermédiaires salariés du secteur privé et du secteur public, hors particuliers employeurs.
- Notes >** Au sein de la Base tous salariés, certains salaires en EQTP sont inférieurs au smic. Cela peut provenir notamment d'incohérences entre salaires et durées travaillées dans les déclarations administratives, qui ne peuvent être toutes redressées.
Le recours massif au chômage partiel en 2021, du fait de la crise sanitaire, a pu compliquer la déclaration des durées travaillées.
Lecture > En 2021, 10 % des postes d'éducatrices spécialisées sont rémunérés moins de 1 600 euros par mois en équivalent temps plein.
Champ > France, hors Mayotte.
Source > Insee, Base tous salariés 2021.

> Études et Résultats n° 1330 © DREES

- Une observation de salaire en EQTP correspond à un poste salarié, soit un individu dans un établissement une année donnée (**encadré 2**). Ainsi, un individu peut occuper plusieurs postes dans le cas où il exerce au sein de plusieurs établissements sur une même période, ou bien dans le cas où il exerce plusieurs postes différents au sein d'un même établissement.
- Les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution des salaires en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires. Le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.
- En 2021, le montant mensuel du SMIC est de 1 238 euros nets en moyenne sur l'année.
- Le champ de l'ensemble des professionnels du social regroupe l'ensemble des postes salariés du secteur privé et du secteur public, hors salariés des particuliers employeurs.
- Le champ de l'ensemble des professions intermédiaires regroupe ici l'ensemble des postes occupés dans des professions intermédiaires du secteur privé et du secteur public, hors salariés des particuliers employeurs.

à 2 370 euros (*graphique 1*). En son sein, il est de 2 400 euros pour les postes salariés des collectivités territoriales, qui emploient 60 % des éducatrices spécialisées salariées dans le secteur public. Concernant les établissements publics, le salaire moyen en EQTP est de 2 230 euros pour les postes salariés des centres communaux d'action sociale, de 2 260 euros pour ceux des hôpitaux publics et de 2 120 euros pour ceux des établissements publics locaux sociaux et médico-sociaux. Ces trois types d'établissements offrent 21 % des postes d'éducatrices spécialisées dans le secteur public. Le secteur privé est moins rémunérateur : les postes salariés par des associations ou des fondations – soit 58 % des postes occupés par les éducatrices spécialisées – sont rémunérés en moyenne 1 960 euros et ceux du secteur privé hors associatif (3 % des postes) 2 000 euros.

Cependant, au sein même du secteur public, il existe des différences de salaires selon le type de contrat. Le statut de titulaire de la fonction publique permet ainsi une rémunération plus avantageuse. En 2021, les postes d'éducatrices spécialisées occupés par des titulaires sont rémunérés en moyenne 2 470 euros, soit 24 % de plus que les postes en CDI et 33 % de plus que ceux en CDD, qui sont respectivement rémunérés à hauteur de 1 990 euros et de 1 860 euros. Les écarts de rémunération selon le type de contrat sont beaucoup moins prononcés dans le secteur privé et le secteur associatif : respectivement 2 030 euros en CDI et 1 820 euros en CDD dans le secteur privé, et 1 980 euros pour un CDI et 1 820 euros pour un CDD en moyenne dans le secteur associatif. Au final, les salaires des postes en CDI et en CDD sont relativement proches selon l'employeur et restent inférieurs à ceux des titulaires de la fonction publique.

Encadré 1 Méthodologie

Source des données

La Base tous salariés est une base statistique produite par l'Insee sur l'ensemble des salariés à partir des déclarations administratives de leurs employeurs. Elle couvre l'ensemble des salariés du secteur privé, du secteur public et les particuliers employeurs. La base utilisée dans cette étude couvre l'année 2021.

Champ de l'étude

Le champ géographique est celui de la France, hors Mayotte. Le champ retenu est celui des éducatrices spécialisées (code des professions et catégories socioprofessionnelles [PCS] 434D), quel que soit le secteur d'activité de l'employeur. Au sein de la Base tous salariés, il n'y a pas d'éducatrices spécialisées employées par des particuliers. Un travail d'apurement a été réalisé afin d'exclure les erreurs de codification et de circonscrire au mieux les professionnelles exerçant comme éducatrices spécialisées à partir, d'une part, du secteur d'activité et de la catégorie juridique de l'établissement et, d'autre part, de la convention collective du poste.

Le secteur d'activité dans lequel travaille la salariée est établi à partir de l'activité économique de l'employeur, enregistré dans la nomenclature d'activités française (NAF). Parfois le titre du secteur d'activité est explicite sur le public auprès duquel travaille la salariée (c'est par exemple le cas du secteur « hébergement médicalisé pour enfants handicapés »), parfois il ne permet pas de l'identifier, c'est le cas du secteur de l'administration publique.

Par ailleurs, sont exclues de cette étude les apprenties, les stagiaires ainsi que les professionnelles sous contrats aidés ou sous contrats de professionnalisation, qui sont soumises à des règles salariales spécifiques. Sont également exclus certains postes pour lesquels les durées de travail et/ou

les salaires déclarés étaient considérés comme aberrants. Le choix a été fait de garder à la fois les postes annexes et non annexes, afin de ne pas exclure des postes dont la quantité de travail serait faible, une situation relativement fréquente dans le cas des professionnels du social.

Dans cette étude, le champ des professionnels du social, défini comme les professionnels exerçant un travail social (hors salariés des particuliers employeurs), comprend les PCS suivantes :

- aides à domicile, aides ménagères et travailleuses familiales (563B, 46,1 % des postes) ;
- éducateurs spécialisés (434D, 15,5 % des postes) ;
- aides médico-psychologiques (526D, 11,3 % des postes) ;
- moniteurs éducateurs (434E, 5,6 % des postes) ;
- assistants de service social (434B, 5,0 % des postes) ;
- animateurs socioculturels et de loisirs (435B, 4,9 % des postes) ;
- cadres de l'intervention socio-éducative (PCS 434A, 4,8 % des postes) ;
- éducateurs techniques (434F, 2,8 % des postes) ;
- conseillers en économie sociale et familiale (434C, 2,1 % des postes) ;
- éducateurs de jeunes enfants (434G, 1,1 % des postes) ;
- directeurs de centres socioculturels et de loisirs (435A, 0,8 % des postes).

Des bases de données différentes selon les thématiques d'étude

Plusieurs études sur les professionnels du social ont été publiées par la DREES. Elles peuvent être réalisées à partir de sources différentes, par exemple l'enquête Emploi en continu de l'Insee (EEC). La Base tous salariés est privilégiée pour les études sur les salaires, de par son exhaustivité sur le champ des salariés et par la richesse et la robustesse de ses variables sur les salaires. L'EEC est utilisée pour estimer le nombre de professionnels.

Graphique 1 Salaire net mensuel moyen en EQTP des éducatrices spécialisées en 2021, selon l'employeur et le type de contrat (en poste)



Lecture > En 2021, le salaire net mensuel moyen en EQTP d'un poste d'éducatrice spécialisée occupé en CDD dans le secteur privé hors associatif est de 1 820 euros.

Champ > France, hors Mayotte.

Source > Insee, Base tous salariés 2021.

> Études et Résultats n° 1330 © DREES

Des écarts de rémunération entre les postes d'éducatrices spécialisées existent également selon le secteur d'activité dans lequel ils sont exercés. Les secteurs les plus rémunérateurs sont l'administration publique⁹ – 26 % des postes – et les activités de santé – 4 % des postes – qui rémunèrent en moyenne les éducatrices spécialisées respectivement à hauteur de 2 390 euros et de 2 230 euros. Les éducatrices spécialisées travaillent également auprès des enfants protégés ou en difficulté sociale – 21 % des postes – et sont alors rémunérées à hauteur de 2 080 euros en EQTP. Celles qui travaillent auprès des adultes et des familles en difficulté sociale – 19 % des postes – sont rémunérées à hauteur de 2 030 euros et celles qui travaillent auprès des enfants handicapés – 15 % des postes – sont rémunérées à hauteur de 1 960 euros (**tableau 2**).

Enfin, la rémunération des éducatrices spécialisées est également dépendante de leur ancienneté dans le poste. Lorsqu'elles ont moins de cinq ans d'ancienneté, les éducatrices spécialisées perçoivent un salaire net moyen en EQTP de 1 820 euros, soit 15 % de moins que le salaire moyen de cette profession. Le salaire augmente

régulièrement au fil de la carrière. Il est le plus élevé pour les salariées ayant vingt ans ou plus d'ancienneté, avec en moyenne 2 360 euros par mois en EQTP, soit 30 % de plus que les éducatrices spécialisées avec moins de cinq ans d'ancienneté (**tableau 3**). Le salaire augmente davantage avec l'ancienneté dans le métier pour les éducatrices spécialisées que pour l'ensemble des professions intermédiaires dont le salaire en EQTP passe en moyenne de 2 150 euros pour les salariés ayant moins de cinq ans d'ancienneté à 2 660 euros pour ceux ayant vingt ans ou plus d'ancienneté, soit 24 % de plus.

Les disparités de salaire au niveau régional sont très faibles. En France métropolitaine, l'écart entre le salaire mensuel en EQTP le plus faible – 2 090 euros en Normandie – et le plus élevé – 2 200 euros en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse¹⁰ – est de 5 %. Le salaire en EQTP est légèrement plus élevé dans les départements et régions d'outre-mer (DROM, hors Mayotte), où il s'élève à 2 460 euros, ce qui peut s'expliquer par un dispositif de majoration des traitements pour les fonctionnaires travaillant dans ces départements (Insee, 2023).

Tableau 2 Salaire net mensuel moyen en EQTP des éducatrices spécialisées en 2021, selon le secteur d'activité (en poste)

Secteur d'activité	Salaire net mensuel moyen en EQTP (en euros)	Part des postes (en %)
Administration publique	2 390	26,2
Enfants protégés ou en difficultés sociales	2 080	20,7
Adultes et familles en difficultés sociales	2 030	19,3
Enfants handicapés	1 960	14,9
Personnes âgées/personnes handicapées	2 010	9,7
Activités de santé	2 230	4,4
Accueil de jeunes enfants	1 790	0,2
Hors social	1 930	4,6
Ensemble	2 140	100

Lecture > En 2021, le salaire net mensuel moyen en EQTP d'un poste d'éducatrice spécialisée auprès d'enfants handicapés est de 1 960 euros.

Champ > France, hors Mayotte.

Source > Insee, Base tous salariés 2021.

> *Études et Résultats* n° 1330 © DREES

Tableau 3 Salaire net mensuel moyen en EQTP des éducatrices spécialisées en 2021, selon l'ancienneté (en poste)

Ancienneté	Salaire net mensuel moyen en EQTP (en euros)	Part des postes (en %)
Moins de 5 ans	1 820	63,0
De 5 à moins de 10 ans	1 980	12,8
De 10 à moins de 15 ans	2 080	10,0
De 15 à moins de 20 ans	2 210	6,4
20 ans ou plus	2 360	7,8
Ensemble	2 140	100

Lecture > En 2021, le salaire net mensuel moyen en EQTP d'une éducatrice spécialisée ayant moins de cinq ans d'ancienneté sur son poste est de 1 820 euros.

Champ > France, hors Mayotte.

Source > Insee, Base tous salariés 2021.

> *Études et Résultats* n° 1330 © DREES

⁹ Les éducatrices spécialisées salariées dans le secteur de l'administration publique sont très majoritairement salariées d'une collectivité territoriale ou au sein d'un ministère. Dans ces cas, les éducatrices spécialisées sont probablement polyvalentes, exerçant auprès de plusieurs publics différents, par exemple auprès des personnes âgées, mais aussi des familles en difficulté sociale.

¹⁰ La région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse ont été regroupées car les effectifs étaient insuffisants pour produire des statistiques robustes sur la Corse seule.

Un revenu salarial annuel moyen de 20 560 euros en 2021

Le salaire mesuré en EQTP ne prend pas en compte les différences de temps de travail, qui contribuent aux écarts de revenu. Or en 2022, 13 % des éducatrices spécialisées travaillent à temps partiel¹¹, soit légèrement moins que l'ensemble des salariés et des professions intermédiaires, qui sont respectivement 17 % et 14 % dans cette situation en 2023 (Insee, 2024). Par ailleurs, comme pour les autres professions sociales, les éducatrices spécialisées connaissent des situations de multisalariat. Ainsi, au cours de l'année 2021, 9 % des éducatrices spécialisées salariées occupent deux postes ou plus en tant qu'éducatrice spécialisée, tandis que 91 % en occupent un seul. Elles sont 3 % à occuper ces deux postes d'éducatrice spécialisée au cours de la même période¹². Cependant, lorsque l'on prend en compte l'ensemble des postes occupés par les éducatrices spécialisées en 2021, c'est-à-dire toutes professions confondues, elles sont 26 % à occuper deux postes ou plus sur l'année.

Afin de pouvoir intégrer la variabilité du temps de travail et le multisalariat, la deuxième partie de cette étude analyse les salaires au niveau de l'individu, via le revenu salarial. Cet indicateur permet de cumuler l'ensemble des salaires perçus et des heures travaillées sur l'année par une salariée en tant qu'éducatrice spécialisée, tous postes et employeurs confondus (**encadré 2**).

En 2021, le revenu salarial annuel moyen net d'une éducatrice spécialisée sur l'ensemble de ses postes d'éducatrice spécialisée s'élève à 20 560 euros (France, hors Mayotte). Le revenu salarial médian est, quant à lui, de 22 060 euros, soit 1 500 euros de plus (**tableau 4**). 10 % des éducatrices spécialisées perçoivent un revenu salarial annuel inférieur à 6 140 euros et 10 % un revenu salarial supérieur à 30 970 euros. Les revenus les plus bas sont plus dispersés que les plus élevés. La médiane est 3,6 fois plus élevée que

le 1^{er} décile tandis que le rapport entre le 9^e décile et la médiane est seulement de 1,4. Cela s'explique notamment par le faible temps de travail de certaines éducatrices spécialisées, qui réduit leur revenu salarial. Ainsi, en 2021, 13 % des éducatrices spécialisées ont travaillé moins de 60 heures par mois en tant qu'éducatrice spécialisée, tous postes cumulés. Cependant, ce très faible nombre d'heures n'est pas nécessairement révélateur d'un statut précaire : il peut aussi concerner des personnes qui entrent pour la première fois sur le marché du travail au cours de l'année. De fait, le revenu salarial moyen est beaucoup plus faible parmi les moins de 25 ans (voir *infra*).

Lorsque l'on prend en compte l'ensemble des postes occupés en 2021 par une éducatrice spécialisée, toutes professions confondues, – c'est-à-dire en incluant par exemple un poste d'assistante sociale également occupé par cette même personne – le revenu salarial moyen s'établit alors à 21 470 euros (**tableau 4**). À titre de comparaison, en 2021, le revenu salarial annuel moyen pour l'ensemble des professions intermédiaires, toutes professions confondues, est de 22 030 euros. Toutes professions confondues, les éducatrices spécialisées sont donc en moyenne rémunérées sur l'année 3 % de moins que l'ensemble des professions intermédiaires.

Toutes professions confondues, la dispersion du revenu salarial des éducatrices spécialisées est plus faible que celle de l'ensemble des professions intermédiaires. Le rapport entre le 5^e et le 1^{er} décile de revenu salarial est de 5,5 pour les professions intermédiaires, contre 2,5 pour les éducatrices spécialisées. Cela s'explique surtout par un volume de travail plus réduit pour les professions intermédiaires les moins rémunérées. Parmi les 20 % ayant le revenu salarial le plus faible, le volume de travail moyen est de 15 % d'un équivalent temps plein pour les professions intermédiaires, contre 33 % pour les éducatrices spécialisées.

Encadré 2 Définitions

Le **salaire net** est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations de sécurité sociale, les régimes de retraite et prévoyance complémentaire, les cotisations d'assurance chômage et les parties déductibles et non déductibles de la contribution sociale généralisée (CSG) ainsi que de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Les indemnités touchées par les salariés qui ont été placés en activité partielle durant l'épidémie de Covid-19 ne sont pas prises en compte dans le salaire. Calculé à partir du salaire net fiscal, il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, car ceux-ci ne sont principalement pas imposables, mais il comprend les cotisations patronales pour les complémentaires santé obligatoires.

Le salaire net intègre la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa). Elle résulte de la loi n° 2018-1213 du 24 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales qui donne la possibilité pour les employeurs de verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérée d'impôt sur le revenu et de toutes les cotisations et contributions sociales dans la limite de 1 000 euros. Cette prime a été reconduite en 2020 et 2021 avec un montant maximum de 2 000 euros. En 2021, 9 % des éducatrices spécialisées ont touché la Pepa, pour un montant annuel moyen de 480 euros.

L'**équivalent temps plein (EQTP)** mesure le volume de travail par

rapport à une référence d'un poste occupé à temps plein sur l'ensemble de l'année, dont l'EQTP sera égal à 1. Par exemple, un poste de travail occupé pendant six mois à 80 % aura un EQTP de $0,5 \times 0,8 = 0,4$.

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectivement rémunéré. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP et sa distribution, les postes sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectivement rémunéré sur l'année. Les périodes de chômage partiel ne sont pas comptabilisées dans le volume de travail rémunéré et les indemnités de chômage partiel ne sont pas considérées comme du salaire.

Le **revenu salarial** est la somme de toutes les rémunérations nettes perçues par un individu. Il peut être calculé soit sur l'ensemble de ses postes d'éducatrice spécialisée au cours de l'année, ou bien toutes professions confondues, c'est-à-dire sur l'ensemble des salaires perçus y compris sur une autre profession. Il intègre deux dimensions : le salaire annuel en EQTP, prix d'une unité de travail salarié, et le volume de travail salarié au cours de l'année, en EQTP. Les disparités en matière de revenu salarial reflètent ainsi à la fois les inégalités de salaire et les inégalités de temps de travail. La grandeur considérée pour le calcul du revenu salarial est le salaire sur une année.

11. Source : enquête Emploi en continu, Insee. Champ : France entière, hors Mayotte. Pour plus de robustesse, la moyenne annuelle est calculée sur trois années : 2021, 2022 et 2023.

12. Deux postes sont occupés sur la même période dans le cas où ils partagent au moins un jour en commun.

Tableau 4 Distribution du revenu salarial des éducatrices spécialisées en 2021

En euros

	Éducatrices spécialisées ¹	Éducatrices spécialisées, tous postes confondus ⁴	Ensemble des professionnels du social ⁵	Ensemble des salariés, hors professionnels du social ⁶	Ensemble des professions intermédiaires ⁷
1 ^{er} décile ¹	6 140	9 130	1 760	2 090	4 310
2 ^e décile	13 130	15 460	4 260	5 910	10 200
3 ^e décile	17 740	18 700	7 340	11 000	16 300
4 ^e décile	20 150	20 760	10 540	16 040	20 590
Médiane²	22 060	22 460	13 470	19 430	23 510
6 ^e décile	23 690	24 010	16 270	22 420	26 000
7 ^e décile	25 550	25 850	18 960	25 780	28 520
8 ^e décile	27 820	28 070	21 850	30 300	31 480
9 ^e décile	30 970	31 170	26 510	38 390	35 780
Moyenne	20 560	21 470	14 020	20 350	22 030
D9/D1³	5,0	3,4	15,1	18,4	8,3
D9/D5	1,4	1,4	2,0	2,0	1,5
D5/D1	3,6	2,5	7,7	9,3	5,5

1. Si on ordonne une distribution de salaires, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, le premier décile (D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ; le neuvième décile (D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

2. La médiane correspond à la valeur qui partage la distribution en deux : tous postes confondus, la moitié des éducatrices spécialisées perçoivent un revenu salarial de 22 460 euros ou moins.

3. Les rapports interdéciles permettent de mesurer les inégalités d'une distribution. Le rapport des déciles D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut (9^e décile) et le bas de la distribution (1^{er} décile). Le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane. Le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

4. Le revenu salarial des éducatrices spécialisées est calculé une première fois en prenant en compte uniquement les postes d'éducatrices spécialisées, sans tenir compte des éventuels postes occupés dans d'autres professions, et une seconde fois en incluant ce qu'elles ont éventuellement gagné en exerçant un autre métier (éducatrices spécialisées, tous postes confondus).

5. Le revenu salarial de l'ensemble des professionnels du social est calculé en prenant en compte l'ensemble des postes qu'ils occupent, y compris sur des professions hors social. Il ne prend pas en compte les revenus des salariés des particuliers employeurs.

6. Le revenu salarial de l'ensemble des salariés, hors professionnels du social, est calculé en prenant l'ensemble des postes qu'ils occupent. Il ne prend pas en compte les revenus des salariés des particuliers employeurs.

7. Le revenu salarial de l'ensemble des professions intermédiaires est calculé en prenant l'ensemble des postes qu'ils occupent, y compris des postes autres que parmi les professions intermédiaires. Il ne prend pas en compte les revenus des salariés des particuliers employeurs.

Lecture > En 2021, tous postes confondus, le revenu salarial médian des éducatrices spécialisées est de 22 460 euros.

Champ > France, hors Mayotte.

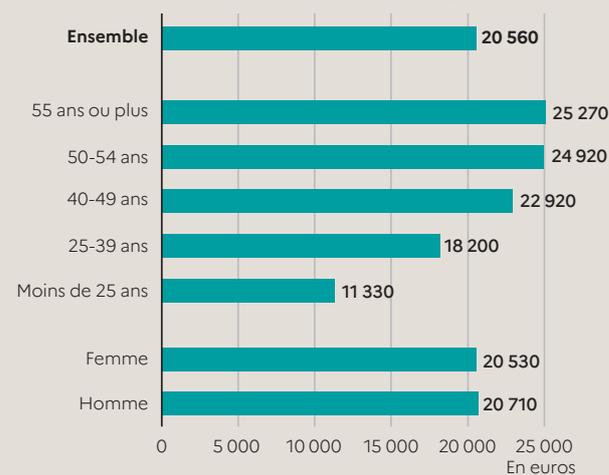
Source > Insee, Base tous salariés 2021.

> Études et Résultats n° 1330 © DREES

Un revenu salarial comparable entre hommes et femmes et qui augmente avec l'âge

L'écart de revenu salarial moyen entre femmes et hommes est minime : les femmes perçoivent un revenu salarial moyen inférieur de 0,9 % à celui des hommes. Cet écart est inférieur à celui entre hommes et femmes de l'ensemble des professions intermédiaires, qui s'élève à 10 %. Les hommes éducateurs spécialisés perçoivent en moyenne 20 710 euros sur l'année et les femmes 20 530 euros (*graphique 2*). Cet écart, bien que faible, s'explique par un volume de travail moindre chez les femmes (volume de travail réel en EQTP de 0,80, contre 0,82 pour les hommes). À l'inverse, à volume de travail équivalent, les femmes sont légèrement mieux rémunérées, puisque leur salaire annuel moyen en EQTP est de 25 750 euros contre 25 390 euros pour les hommes (*tableau complémentaire A¹³*).

Le revenu salarial moyen recouvre également des situations hétérogènes selon l'âge. Les éducatrices spécialisées âgées de 55 ans ou plus, qui touchent le revenu salarial le plus élevé, sont rémunérées en moyenne sur l'année 1,4 % (soit 1 380 euros) de plus que les 50-54 ans, 10 % (soit 3 150 euros) de plus que les 40-49 ans et 39 % (soit 6 910 euros) de plus que les 25-39 ans. Ces écarts sont le reflet d'un double phénomène : des différences de salaire en EQTP, d'une part, et une variabilité du volume de travail, d'autre part. Le salaire annuel moyen en EQTP augmente avec l'âge, passant de 20 540 euros en moyenne pour les moins de 25 ans à 30 090 euros pour les 55 ans ou plus. À volume de travail égal, les salariées les plus âgées sont ainsi

Graphique 2 Revenu salarial moyen des éducatrices spécialisées en 2021, selon le sexe et l'âge

Note > Le revenu salarial des éducatrices spécialisées est calculé en prenant en compte uniquement les postes d'éducatrices spécialisées, sans tenir compte des éventuels postes occupés dans d'autres professions.

Lecture > En 2021, le revenu salarial moyen d'une éducatrice spécialisée âgée de moins de 25 ans est de 11 330 euros.

Champ > France, hors Mayotte.

Source > Insee, Base tous salariés 2021.

> Études et Résultats n° 1330 © DREES

13. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude (lien en fin de publication).

davantage rémunérées. De plus, leur volume de travail en ETP est plus important : il est de 0,87 pour les salariées âgées de 50 à 54 ans et de 0,84 pour celles âgées de 55 ans ou plus, alors qu'il s'établit à 0,79 pour les salariées âgées de 25 à 39 ans (*tableau complémentaire A*). Le revenu salarial des moins de 25 ans est particulièrement faible (11 330 euros sur l'année). La situation particulière des jeunes salariées s'explique de deux manières : d'une part, leur salaire annuel moyen en EQTP est inférieur de 32 % à celui des 55 ans ou plus, d'autre part, par rapport à une éducatrice spécialisée salariée occupant un poste à temps complet sur l'ensemble de l'année, leur volume de travail moyen n'est que de 55 %, ce qui est dû notamment pour une partie importante d'entre elles à une insertion sur le marché du travail en cours d'année.

Les disparités régionales sont légèrement plus prononcées concernant le revenu salarial que le salaire mesuré en EQTP. Sur le territoire métropolitain, c'est en région Pays de la Loire qu'il est le plus faible – il est inférieur de 5 % à la moyenne nationale – et en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse qu'il est le plus élevé – 2 % de plus que la moyenne nationale. De nouveau, c'est dans les DROM que le revenu salarial est le plus élevé, à hauteur de 24 250 euros, ce qui s'explique par des niveaux de rémunération supérieurs dans la fonction publique. ●



Mots clés : **Professionnel du social** **Rémunération** **Éducateur**

Pour en savoir plus

- > **Les dernières données sur les rémunérations des professionnels du social sont disponibles sur le site *open data* de la DREES.**
- > **Des données sur les caractéristiques et les trajectoires des professions sociales et la formation aux professions sociales sont disponibles sur le site *open data* de la DREES :**
 - Les professions sociales : effectifs, profil et caractéristiques des emplois
 - La formation aux professions sociales
 - Les données sur les trajectoires de carrière de l'ensemble des professionnels du social, par profession
- > **L'ensemble de la documentation relative à la Base tous salariés est disponible sur le site internet de l'Insee.**
- > **DREES (2022, février). *Les travailleurs sociaux : des professions féminisées, plus âgées, et exerçant souvent à temps partiel.***
- > **Insee (2023, novembre). Revenu salarial. Dans *France, portrait social*. Paris, France, Insee, coll. Insee Références.**
- > **Insee (2024, août). Temps partiel. Dans *Emploi, chômage, revenus du travail*. Paris, France, Insee, coll. Insee Références.**
- > **Morel-Jean, C. (2024, septembre). Aides médico-psychologiques : un revenu salarial annuel moyen de 14 510 euros en 2021. DREES, *Études et Résultats*, 1309.**
- > **Poulain, J. (2025, mars). Éducatrices spécialisées : neuf années après l'entrée dans la profession, une sur deux a quitté la profession. DREES, *Études et Résultats*, 1329.**

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFOS@sante.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@sante.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard
Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet
Chargée d'édition : Reine Bellivier
Composition et mise en pages : Drapeau Blanc
Conception graphique : DREES
 Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources
 ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr